

DELIBERATION : 2020-02-13

OBJET : Formation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

L'an deux mil vingt et le seize juillet à dix-sept heures, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
FALASCHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

GRAC Stéphane

Castellane :

LIPERINI Bernard
CHEVALLEY Emily
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
MARANGES Philippe
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE GIRIEUD Magali
BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
CASPARI Hélène
FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

DROGOUL Claude

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

DOL Serge

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN JEAN François

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. BAC Aimé ayant donné pouvoir à M. DURAND Gilles ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. MANGIPIA Ludovic suppléé par M. MAGIPIA Christophe ayant donné pouvoir à M. LOMBARD Jean-Pierre ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; Mme PONS BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. COULLET Alain suppléé par M. DOL Serge.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme CHEVALLEY Emily

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Formation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Exposé

L'Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit la création entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission doit être créée par le conseil communautaire de l'établissement public qui en détermine la composition.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Il vous est proposé à cet effet de fixer la formation de la CLECT à un siège unique par commune, et de confier le soin à chaque commune de désigner son (sa) représentant(e) et son (sa) suppléant(e).

A l'issue de cette étape, la création et la composition de la CLECT seront soumises au vote du conseil communautaire lors d'une prochaine séance. Son adoption nécessitera conformément au Code Général des Impôts un vote à la majorité des deux tiers.

Décision

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE FIXER** la formation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à un unique représentant par commune,
- **DE SOLLICITER** les communes pour désigner leurs représentants,
- **DE SOUMETTRE** lors d'un prochain conseil communautaire la création et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 16 juillet 2020

Le Président,



A handwritten signature in black ink is positioned to the right of the logo.

Maurice LAUGIER